

ALLOCATION MENSUELLE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

SKORENN VIZIEK AR SKOAZELL SOKIAL D'AR VUGALE

BÉNÉFICIAIRES

- Parents ayant en charge un ou plusieurs enfants ;
- Femmes enceintes ;
- Jeunes majeurs de moins de 21 ans.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière attribuée de manière ponctuelle dans le cadre de l'intérêt supérieur de l'enfant.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Être confronté à des difficultés financières ne permettant pas de pourvoir aux besoins de son ou ses enfant(s) ;
- Être confronté à des difficultés financières mettant en risque les conditions de l'état de grossesse ;
- Être confronté à des difficultés d'insertion sociale ne permettant pas aux jeunes majeurs de subvenir à leurs besoins faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Demande réalisée par un service social ;
- Évaluation de la demande dans le cadre du territoire d'action sociale par les services de la direction générale des interventions sanitaires et sociales.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Le dossier de demande est à constituer auprès de l'assistante sociale de votre secteur (centre médico-social le plus proche de votre domicile).

CONTACT

Direction générale adjointe solidarités
Direction de l'enfance et de la famille
64 rue Anita Conti – CS 20514 – 56035 Vannes Cedex
Tél. : 02 97 54 79 87